Bac Général Maths + SES (Mathématiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-maths-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sciences économiques et sociales

Session 2023 • Polynésie • Jour 1

Code sujet **23-SESJ1PO1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire — Les défis posés par la croissance économique
1 réponses • sujet p. 2–5

Première partie : Mobilisation des connaissances — L’action publique pour l’environnement et ses différentes échelles
1 réponses • sujet p. 6–6

Deuxième partie : Étude d’un document — Échanges commerciaux de l’Union Européenne avec ses principaux partenaires
2 réponses • sujet p. 7–7

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire — Les évolutions de la structure socioprofessionnelle française depuis la seconde moitié du XXe siècle
1 réponses • sujet p. 8–10

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire None points

Les défis posés par la croissance économique

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> Les limites écologiques sont-elles le seul défi posé par la croissance économique ?

Démarche. La question invite à ne pas réduire les difficultés associées à la croissance économique aux seules contraintes écologiques. Il faut d’abord montrer les pressions exercées sur l’environnement, puis examiner d’autres enjeux, notamment la transformation de l’emploi par le progrès technique et la répartition des gains de la croissance. Les documents apportent des constats, mais ne suffisent pas toujours à établir des liens de causalité : il convient de distinguer ce qu’ils montrent des mécanismes économiques mobilisés pour l’expliquer.

Dissertation rédigée

La croissance économique désigne l’augmentation durable de la production de biens et de services, généralement mesurée par l’évolution du produit intérieur brut (PIB) en volume. Elle peut contribuer à l’amélioration du niveau de vie, mais elle implique aussi des transformations de la production, des échanges et du travail. Elle soulève donc plusieurs difficultés possibles, qui ne sont pas nécessairement les mêmes pour tous les groupes sociaux ni pour l’environnement. Les limites écologiques sont-elles le seul défi posé par la croissance économique ? Si la croissance exerce des pressions importantes sur les ressources et le climat, elle pose aussi des enjeux économiques et sociaux, liés notamment à l’évolution des emplois et au partage de ses gains. Nous montrerons d’abord qu’elle se heurte à des contraintes écologiques, puis qu’elle soulève également des défis concernant le travail et la répartition des bénéfices.

I. La croissance économique exerce des pressions sur l’environnement et peut se heurter à des limites écologiques.

Produire davantage peut conduire à extraire et à consommer plus de matières premières et d’énergie, ainsi qu’à transporter davantage de biens et de personnes. Ces activités sont susceptibles d’engendrer des externalités négatives : une partie de leurs coûts, par exemple les pollutions ou les émissions de gaz à effet de serre, est supportée par la collectivité plutôt que par les seuls producteurs ou consommateurs à l’origine de l’activité. L’accumulation des émissions contribue au réchauffement climatique, un phénomène qui dépasse les frontières des pays.

Le document 1 illustre l’importance des transports dans ces pressions. Entre 1970 et 2010, leurs émissions de gaz à effet de serre ont été multipliées par 2,5 et leur part dans les émissions globales est passée de 18 % à 21 %. Le document relie principalement cette augmentation à la multiplication par trois des déplacements motorisés de personnes et de marchandises. Au sein du secteur, la part de la route dans les émissions des transports est passée de 60 % à 72 %. Les émissions des transports aériens internationaux ont, quant à elles, augmenté de 180 %, tout en restant environ dix fois plus faibles que celles des transports routiers. Ces données illustrent la contribution de l’essor des déplacements et des échanges aux émissions, mais ne signifient pas que toute augmentation de la production entraîne mécaniquement une hausse identique des émissions : les techniques employées et les modes de transport comptent également. Le document indique ainsi que les émissions du rail sont les seules à avoir diminué malgré une activité en hausse, grâce à l’électrification et à l’abandon du charbon. Il souligne aussi les écarts d’intensité émissive : environ 1 kg par tonne et par kilomètre pour les longs courriers aériens, contre environ 50 g par tonne et par kilomètre pour le transport maritime et le fret ferroviaire.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Le document 2 montre une hausse générale de la température moyenne mondiale par rapport à la moyenne observée entre 1851 et 1900, malgré des variations d'une année à l'autre. La lecture du graphique précise qu'en 1970, la température était supérieure de 0,3 °C à cette moyenne. Les barres des dernières années représentées se situent à des niveaux nettement supérieurs, autour de 1,2 à 1,3 °C pour plusieurs années, avec une valeur plus basse en 2021, autour de 1,15 °C. Ce document décrit l'évolution de la température ; rapproché du document 1, il fait ressortir l'enjeu de réduire les émissions liées aux activités humaines. La croissance pose donc un défi écologique majeur : concilier l'augmentation de la production avec la préservation du climat, des ressources et des écosystèmes. Les innovations, la substitution de modes de transport moins émetteurs et l'action publique peuvent contribuer à limiter ces pressions, sans que les documents permettent de conclure que les problèmes écologiques sont les seules difficultés associées à la croissance.

II. La croissance transforme aussi le travail et pose la question du partage de ses gains.

Le progrès technique peut participer à la croissance en augmentant la productivité, c'est-à-dire la quantité produite par unité de facteur de production. L'automatisation, définie dans le document 3 comme le remplacement du travail humain par des machines, peut ainsi réduire le besoin de main-d'œuvre pour certaines tâches. Les salariés concernés peuvent devoir se reconvertir ou acquérir de nouvelles compétences. Toutefois, une tâche menacée n'implique pas nécessairement la disparition de tout l'emploi correspondant : les tâches et les métiers peuvent se transformer, et de nouvelles activités peuvent apparaître. Les effets sur l'emploi dépendent donc notamment de la nature des tâches automatisables et de la capacité à accompagner les transitions professionnelles.

Le document 3 montre que la part des emplois fortement menacés par l'automatisation varie selon les pays. Elle est de 14 % pour la moyenne de l'OCDE indiquée sur le graphique et de 16,4 % en France. Elle est plus faible en Norvège, à 5,7 %, et plus élevée en Slovaquie, à 33,6 %. Ces chiffres mesurent des parts d'emplois estimés fortement menacés ; ils ne signifient pas que ces emplois seront nécessairement supprimés. Ils montrent cependant que le risque estimé est important et différencié. Un défi consiste dès lors à faciliter l'accès à la formation et aux reconversions, afin que les gains de productivité ne se traduisent pas durablement par du chômage ou une exclusion de certains travailleurs.

Par ailleurs, la croissance ne garantit pas que ses gains soient répartis de façon égale. L'innovation, notamment lorsqu'elle accroît la productivité, peut augmenter la valeur créée, mais les salariés, les entreprises et les secteurs ne bénéficient pas nécessairement de ces gains dans les mêmes proportions. Le document 4 compare, au Royaume-Uni entre 2004 et 2016, le salaire horaire moyen selon l'âge des travailleurs peu qualifiés employés dans des entreprises innovantes ou non innovantes. Le document définit comme innovantes les entreprises ayant des dépenses en recherche et développement. La courbe des entreprises innovantes est généralement au-dessus de celle des entreprises non innovantes. À titre de lecture approximative du graphique, vers 30 ans, le salaire moyen est d'environ 9 livres sterling par heure dans les entreprises innovantes, contre environ 8,5 livres dans les entreprises non innovantes ; vers 45 ans, il se situe autour de 9,8 livres contre environ 8,6 livres. Cette comparaison montre une association entre le fait de travailler dans une entreprise innovante et un salaire moyen supérieur pour les travailleurs peu qualifiés observés. Elle nuance l'idée que les travailleurs peu qualifiés ne pourraient jamais bénéficier de l'innovation. Toutefois, elle ne suffit pas à démontrer que l'innovation cause à elle seule l'écart salarial : d'autres différences entre les entreprises et leurs salariés peuvent intervenir. Elle ne renseigne pas non plus sur la répartition de l'ensemble des revenus issus de la croissance entre salariés, entreprises et détenteurs du capital.

Au-delà de l'environnement, la croissance pose donc des enjeux de sécurisation des parcours professionnels et de partage des gains de productivité. Si certains travailleurs bénéficient de nouvelles possibilités d'emploi ou de rémunérations plus élevées, d'autres peuvent devoir faire face à l'automatisation

de leurs tâches ou à des difficultés de reconversion. De même, les gains de production ne garantissent pas à eux seuls une répartition considérée comme équitable. La formation, l'accompagnement des transitions professionnelles et les politiques de redistribution peuvent contribuer à rendre les effets de la croissance plus inclusifs. Ces enjeux ne sont pas inévitables, mais ils doivent être pris en compte en même temps que les contraintes écologiques.

Conclusion. Les limites écologiques ne sont pas le seul défi posé par la croissance économique. Les documents 1 et 2 mettent en évidence des pressions environnementales, notamment liées aux émissions des transports et à l'élévation de la température mondiale. Les documents 3 et 4 montrent également que les transformations techniques associées à la croissance peuvent modifier les emplois et que les travailleurs ne bénéficient pas nécessairement tous de la même manière des gains de l'innovation. L'enjeu est donc de rendre la croissance compatible avec la préservation de l'environnement, tout en accompagnant les transformations du travail et en veillant à une répartition suffisamment inclusive de ses bénéfices.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse à la question :** non, les limites écologiques ne sont pas le seul défi posé par la croissance économique. Aux pressions sur les ressources et le climat s'ajoutent les transformations de l'emploi liées à l'automatisation, ainsi que les enjeux de répartition des gains de productivité et d'innovation. Une croissance soutenable doit donc être compatible avec la préservation de l'environnement et tenir compte de ses effets sur le travail et les inégalités.

Première partie : Mobilisation des connaissances

4 points

L’action publique pour l’environnement et ses différentes échelles

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question

Sujet p. 6

> À partir d’un exemple, vous montrerez que l’action publique pour l’environnement articule différentes échelles.

La lutte contre le changement climatique montre que l’action publique pour l’environnement articule plusieurs échelles. Les émissions de gaz à effet de serre contribuent au réchauffement climatique, dont les effets dépassent les frontières nationales. Comme il s’agit d’une externalité négative aux conséquences mondiales, une action menée par un seul État ne suffit pas : les politiques doivent être coordonnées, puis déclinées à différents niveaux.

À l’échelle internationale, l’accord de Paris de 2015 fixe un objectif commun : maintenir l’élévation de la température mondiale nettement en dessous de 2 °C et poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Cet accord fournit un cadre partagé, mais sa réalisation dépend des politiques effectivement conduites par les États.

À l’échelle de l’Union européenne, des objectifs et des règles communs déclinent cette ambition. La législation européenne prévoit la neutralité climatique en 2050 et une réduction nette d’au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. Le marché européen du carbone constitue, par exemple, un instrument destiné à inciter les entreprises concernées à réduire leurs émissions.

À l’échelle nationale, la France met en œuvre des mesures contribuant aux objectifs européens et internationaux, par exemple en soutenant la rénovation énergétique des bâtiments ou le développement des énergies renouvelables. Enfin, les collectivités territoriales peuvent agir dans leurs domaines de compétence : elles organisent les transports collectifs et peuvent aménager les villes pour favoriser des déplacements moins polluants.

Ces échelles sont complémentaires : l’accord international établit une ambition commune, l’Union européenne la traduit en objectifs et en instruments partagés, et l’État ainsi que les collectivités mettent en œuvre des mesures concrètes adaptées à leurs compétences. Cette articulation permet de traiter un problème global tout en agissant aux niveaux national et local.

RÉPONSE À RETENIR

La lutte contre le changement climatique montre que l’action publique pour l’environnement articule plusieurs échelles. L’accord de Paris fixe un objectif commun à l’échelle internationale. L’Union européenne le décline notamment en prévoyant la neutralité climatique en 2050 et une réduction nette d’au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. La France et les collectivités territoriales mettent en œuvre des mesures relevant de leurs compétences, par exemple pour soutenir la rénovation énergétique, développer les énergies renouvelables ou organiser des transports moins polluants. Cette complémentarité est nécessaire car les émissions ont des effets qui dépassent les frontières : une action isolée ne permettrait pas de répondre efficacement à un problème mondial.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Deuxième partie : Étude d’un document

6 points

Échanges commerciaux de l’Union Européenne avec ses principaux partenaires

Deuxième partie : Étude d’un document

Question 1.

Sujet p. 7

> À l’aide des données du document, vous comparerez le montant des importations de l’Union Européenne en provenance de la Chine à celles en provenance des États-Unis sur la période janvier-avril 2022.

Je relève dans le tableau les montants des importations de l’Union européenne pour janvier-avril 2022 : 194,9 milliards d’euros en provenance de Chine et 103,9 milliards en provenance des États-Unis. Pour comparer ces montants, je calcule leur écart et leur rapport.

- Écart : 194,9 − 103,9 = 91 milliards d’euros.
- Rapport : 194,9 ÷ 103,9 ≈ 1,88.
- La différence rapportée au montant des importations depuis les États-Unis représente environ 91 ÷ 103,9 × 100 ≈ 87,6 %.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> De janvier à avril 2022, les importations de l’Union européenne en provenance de Chine s’élèvent à **194,9 milliards d’euros**, contre **103,9 milliards d’euros** en provenance des États-Unis. Le montant provenant de Chine est donc supérieur de **91 milliards d’euros** ; il est environ **1,88 fois** celui provenant des États-Unis, soit environ **87,6 % de plus**.

Question 2.

Sujet p. 7

> À l’aide des données du document et de vos connaissances, vous présenterez les facteurs permettant d’expliquer le commerce entre pays comparables.

Pour expliquer le commerce entre pays comparables, je distingue les échanges fondés sur des différences de coûts ou de ressources des échanges qui ont lieu entre économies aux niveaux de développement et aux structures productives proches. Dans ce second cas, les pays peuvent échanger des biens d’une même branche, mais différenciés. Je mobilise aussi les économies d’échelle et la demande de variété. Les données du tableau montrent des échanges dans les deux sens entre l’Union européenne et certains partenaires, mais elles ne précisent pas les produits échangés et ne suffisent donc pas, à elles seules, à établir les mécanismes en jeu.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Des pays comparables, notamment par leur niveau de développement et leurs structures productives, peuvent échanger entre eux même s'ils sont capables de produire des biens similaires. Ces échanges s'expliquent notamment par le **commerce intra-branche** : des pays s'échangent des produits appartenant à une même branche, mais différenciés par leur marque, leur gamme, leur qualité ou leurs caractéristiques. Les consommateurs peuvent ainsi accéder à davantage de variétés et choisir les produits qui correspondent le mieux à leurs préférences.

La recherche d'**économies d'échelle** contribue également à ces échanges. Une entreprise qui se spécialise dans certaines variétés peut accroître sa production en vendant sur un marché élargi aux autres pays. La hausse des quantités produites peut faire diminuer son coût moyen. Chaque pays peut alors exporter les variétés qu'il produit et importer celles produites par ses partenaires, tout en offrant une gamme plus large à ses consommateurs.

Enfin, la proximité des niveaux de revenu peut rendre les demandes des consommateurs relativement similaires, sans être identiques : elle favorise la demande de produits comparables mais différenciés. La baisse des obstacles aux échanges et des coûts de transport ou de transaction facilite aussi le commerce entre ces économies.

Le tableau illustre des flux dans les deux sens entre l'Union européenne et plusieurs partenaires : de janvier à avril 2022, l'Union européenne a exporté pour 157,2 milliards d'euros vers les États-Unis et en a importé pour 103,9 milliards ; avec le Japon, elle a exporté pour 24 milliards et importé pour 22 milliards d'euros. Ces chiffres attestent d'échanges croisés, mais le tableau ne donne pas la nature des produits : ce sont les mécanismes de différenciation, de demande de variété et d'économies d'échelle qui permettent d'expliquer pourquoi des pays comparables peuvent commercer entre eux.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

10 points

Les évolutions de la structure socioprofessionnelle française depuis la seconde moitié du XXe siècle

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 8, 9, 10

> À l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que, depuis la seconde moitié du XXe siècle, la structure socioprofessionnelle française a connu des évolutions importantes.

Introduction. La structure socioprofessionnelle désigne la manière dont la population active et les emplois se répartissent entre les professions et catégories socioprofessionnelles, ainsi que selon des caractéristiques comme le niveau de qualification et le statut d’emploi. Depuis la seconde moitié du XXe siècle, la société française a connu des transformations importantes : les métiers se sont recomposés, le salariat s’est développé et les femmes ont pris une place croissante dans l’activité et l’emploi. On montrera ces évolutions à partir de la répartition des métiers, puis de la féminisation et de la salarisation de l’emploi.

I. La répartition des métiers s’est recomposée, notamment au profit des catégories plus qualifiées.

Une évolution majeure est la tertiarisation, c’est-à-dire l’augmentation de la part des activités de services dans l’emploi. Le développement de secteurs tels que la santé, l’éducation, le commerce et les services aux entreprises a favorisé la progression de nombreux emplois tertiaires. Dans le même temps, les gains de productivité et les transformations de l’agriculture et de l’industrie ont réduit les besoins de main-d’œuvre dans certaines activités. Ces évolutions contribuent à modifier la composition des métiers, sans que toutes les professions suivent la même tendance.

Le document 1 compare les métiers en France sur trois périodes : 1982-1984, 1997-1999 et 2012-2014. La part des cadres progresse d’environ 8 % à 16 %, et celle des professions intermédiaires d’environ 20 % à 25 %. À l’inverse, la part des indépendants passe d’environ 13 % à 7 %, et celle des ouvriers non qualifiés d’environ 11 % à 5 %. Celle des ouvriers qualifiés diminue également sur la période, d’environ 19 % à 16-17 %. Ces chiffres sont des parts dans la répartition représentée par le graphique, et non des taux de croissance. Ils mettent en évidence une recomposition des métiers et une progression de plusieurs catégories plus qualifiées.

Cette progression peut notamment être mise en relation avec l’élévation du niveau de formation et avec les besoins en compétences spécialisées, en conception et en encadrement dans une économie transformée par les évolutions techniques et organisationnelles. Elle ne signifie toutefois pas que les emplois peu qualifiés disparaissent : dans le document 1, la part des employés non qualifiés augmente, d’environ 10 % en 1982-1984 à environ 13 % en 2012-2014. La transformation de la structure socioprofessionnelle n’est donc pas une hausse uniforme de la qualification de tous les emplois.

II. La féminisation de l’activité et le développement du salariat ont également transformé la structure socioprofessionnelle.

La féminisation de l’emploi désigne la progression de la place des femmes parmi les personnes en emploi et, plus largement, parmi les actifs. Le document 3 indique que le taux d’activité des femmes de 15 à 64 ans passe de 46 % au début des années 1960 à 67,2 % en 2017, soit une hausse de 21,2 points de pourcentage. Le taux d’activité rapporte le nombre d’actifs — personnes en emploi ou au chômage — à la population en âge de travailler : il ne se confond donc pas avec la part des personnes ayant un emploi. Dans

FormaV - document d'entraînement non officiel

le même temps, le taux d'activité des hommes diminue de 89 % à 75,6 %, notamment sous l'effet de l'allongement de la durée des études. En 2017, les femmes représentent 48,8 % de la population active et 49,8 % des salariés.

Plusieurs mécanismes éclairent cette évolution. La croissance des Trente Glorieuses a facilité l'insertion des femmes dans l'emploi en suscitant une demande importante de main-d'œuvre. Leur volonté d'indépendance financière, ainsi que leur accès plus important aux études et au salariat, y ont également contribué. Une partie de la hausse correspond à l'intégration dans la sphère marchande d'activités auparavant exercées gratuitement, par exemple dans les exploitations agricoles ou les commerces familiaux ; le document 3 précise toutefois que cette intégration ne suffit pas à expliquer toute la progression. Le modèle du ménage à deux apporteurs de revenu prend ainsi davantage de place que celui de la femme au foyer.

Le document 2 confirme la progression de l'emploi féminin entre 1960 et 2000. Il indique qu'en 2000 l'emploi féminin représente 92,5 % de l'emploi masculin. Le graphique montre également que la part des services dans l'emploi féminin augmente, d'environ 48 % en 1960 à environ 76 % en 2000, et que la part des salariées dans l'emploi féminin progresse, d'environ 69 % à 95 %. Cette progression de la part des salariés parmi les personnes en emploi est appelée salarisation. Féminisation, tertiarisation et salarisation sont donc des transformations liées dans l'évolution de l'emploi, mais elles ne prouvent pas que les femmes et les hommes occupent les mêmes métiers ni que les inégalités professionnelles ont disparu.

Conclusion. Depuis la seconde moitié du XXe siècle, la structure socioprofessionnelle française s'est profondément transformée. La répartition des métiers a évolué, avec une hausse de la part des cadres et des professions intermédiaires et un recul de plusieurs catégories ouvrières et indépendantes. Parallèlement, l'activité féminine a fortement progressé, l'emploi féminin s'est rapproché de l'emploi masculin et le salariat s'est développé, en particulier dans les services. Ces évolutions recomposent la population active, sans supprimer la diversité des métiers ni les inégalités professionnelles.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La structure socioprofessionnelle française a connu des évolutions importantes depuis la seconde moitié du XXe siècle : recomposition des métiers avec la progression des cadres et des professions intermédiaires et le recul de plusieurs catégories ouvrières et indépendantes, tertiarisation et salarisation de l'emploi, ainsi que forte hausse de l'activité féminine.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2023/spe-sciences-eco-sociales-2023-polynesie-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.